



Grenoble, le 4 décembre 2025

Aéroport de Grenoble Alpes Isère : Edeis sera le nouveau délégataire de service public à partir du 1^{er} juillet 2026

L'Assemblée départementale a voté aujourd'hui en faveur de l'attribution du nouveau contrat de concession de l'aéroport de Grenoble Alpes Isère au groupement Edeis Concessions-CB Autocars, suite à une procédure de consultation menée dans le strict cadre légal, qui a duré plus d'un an. Ce groupement a présenté la meilleure proposition pour répondre aux objectifs du Département. La convention d'exploitation de Vinci Airports se terminera le 30 juin 2026. Celle d'Edeis débutera le 1^{er} juillet 2026, pour une durée de 12 ans, jusqu'au 30 juin 2038.

Le contrat de délégation de service public de l'aéroport de Grenoble Alpes Isère arrivant à terme le 30 juin 2026, le Département, par délibération du 18 octobre 2024, a décidé d'en renouveler la convention d'exploitation, conformément à l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 19 septembre 2024.

Trois entreprises ont répondu à l'avis de concession (Vinci Airports, Groupement Edeis Concession – CB Autocars, Egis Airport Operation), et 2 offres ont été remises le 2 juin 2025, Egis Airport Opération ayant signifié son retrait.

A l'issue de la seconde négociation, les deux candidats ont été invités à remettre une offre finale le 8 octobre 2025. L'offre du groupement Edeis Concessions-CB Autocars étant la meilleure pour répondre aux objectifs du Département, c'est celle qui a été retenue.

Le Département s'est fixé comme ambitions pour la plateforme aéroportuaire de :

- renforcer la position de l'aéroport en tant que porte d'entrée vers les stations de montagnes « 4 saisons » iséroises et des Alpes du Nord ;
- conforter le trafic de la plateforme et maintenir la diversité des compagnies qui opèrent ;
- décarboner l'exploitation de la plateforme de manière exemplaire et innovante ;
- s'ouvrir à l'export de passagers isérois en lien avec les perspectives touristiques sur le territoire et les opportunités de destinations ;
- soutenir l'implantation d'une aviation décarbonée pour l'aviation générale et de loisir ainsi que pour la formation, en favorisant la transition des flottes vers des aéronefs décarbonés et moins génératrices de nuisances ;
- optimiser l'accueil de l'aviation d'affaires ;
- tendre vers un équilibre financier dans l'exploitation de la plateforme.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Edeis a proposé dans son offre un plan d'investissement important de 11,9 M€ sur la durée de la DSP pour continuer à moderniser l'aéroport, décarboner l'exploitation de la plateforme, préserver la biodiversité et améliorer le parcours et la sécurité des usagers : création d'un nouvel espace dans l'aérogare, augmentation des capacités de stationnement des avions, gestion patrimoniale, électrification de la flotte... Edeis envisage un trafic annuel moyen de 335 600 passagers sur la durée de la DSP et prendra en charge 50 % des coûts d'investissement. La contribution financière du Département sera décroissante dans le temps.

Pour rappel, sur le plan social, le nouveau délégataire a l'obligation de reprendre l'ensemble des salariés de l'aéroport.

« Garantir la pérennité de l'aéroport, au service du territoire, et la bonne gestion des deniers publics est la priorité du Département. Au terme d'une procédure administrative très cadrée, le Département a retenu la meilleure offre pour le développement de l'aéroport après 17 années de délégation de service public confiée à Vinci Airports que je remercie. Edeis s'est fortement investi dans sa proposition d'une nouvelle dynamique pour l'aéroport et les perspectives proposées sont intéressantes pour le site, pour le territoire et pour les destinations touristiques iséroises. Le Département restera vigilant et exigeant envers le délégataire afin qu'il respecte bien l'intégralité de ses engagements, et veillera à ce que la transition entre les deux exploitants s'effectue dans les meilleures conditions. »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr